



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/1289**
31 décembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LES POUVOIRS
DES REPRÉSENTANTS, DES REPRÉSENTANTS ADJOINTS ET DES
REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS DES MEMBRES DU CONSEIL DE
SÉCURITÉ ÉLUS POUR LA PÉRIODE 2000-2001

À sa 34e séance plénière, le 14 octobre 1999, l'Assemblée générale a élu le Bangladesh, la Jamaïque, le Mali, la Tunisie et l'Ukraine membres non permanents du Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans, à compter du 1er janvier 2000.

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce, concernant la représentation des membres du Conseil de sécurité élus pour la période 2000-2001, qu'il a reçu les communications suivantes :

Bangladesh : Le Secrétaire général a reçu des pouvoirs, signés le 13 décembre 1999 par le Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, attestant que M. Anwarul Karim Chowdhury a été nommé représentant du Bangladesh au Conseil de sécurité et que MM. F. A. Shamim Ahmed, Shahdat Hossain, M. Ruhul Amin et Muhammad Ali Sorcar ont été nommés représentants suppléants.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

Jamaïque : Le Secrétaire général a reçu des pouvoirs, signés le 8 novembre 1999 par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque, attestant que Mme M. Patricia Durrant a été nommée représentante de la Jamaïque au Conseil de sécurité, que M. Curtis Anthony Ward a été nommé représentant adjoint et que Mme Diane Marie Quarless, M. David Allen Prendergast et Mme Joan Elaine Thomas ont été nommés représentants suppléants.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

Mali : Le Secrétaire général a reçu des pouvoirs, signés le 20 décembre 1999 par le Ministre des affaires étrangères du Mali, attestant que M. Moctar Ouane a été nommé représentant du Mali au Conseil de sécurité et que MM. Sékou Kasse, Cheickna Keita, Issouf Oumar Maiga, Illalkamar Ag Oumar et Mahamane Maiga ont été nommés représentants suppléants.

** Nouveau tirage pour raisons techniques.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

Tunisie : Le Secrétaire général a reçu des pouvoirs, signés le 3 décembre 1999 par le Ministre des affaires étrangères de la Tunisie, attestant que M. Saïd Ben Mustapha a été nommé représentant de la Tunisie au Conseil de sécurité, que MM. Mokhtar Chaouachi et Mohamed Saah Tekeya ont été nommés représentants adjoints et que M. Fadhel Ayari, Mme Radhia Achouri, M. Ali Cherif, M. Anouar Ben Youssef et Mme Nabiha Hajjaji ont été nommés représentants suppléants.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

Ukraine : Le Secrétaire général a reçu des pouvoirs, signés le 3 décembre 1999 par le Président de l'Ukraine, attestant que M. Volodymyr Yu. Yel'chenko a été nommé représentant de l'Ukraine au Conseil de sécurité et que M. Valeriy P. Kuchynskiy a été nommé représentant adjoint. Le Secrétaire général a reçu des pouvoirs, signés le 3 décembre 1999 par le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, attestant notamment que M. Volodymyr G. Krokhmal a été nommé représentant suppléant au Conseil.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.
